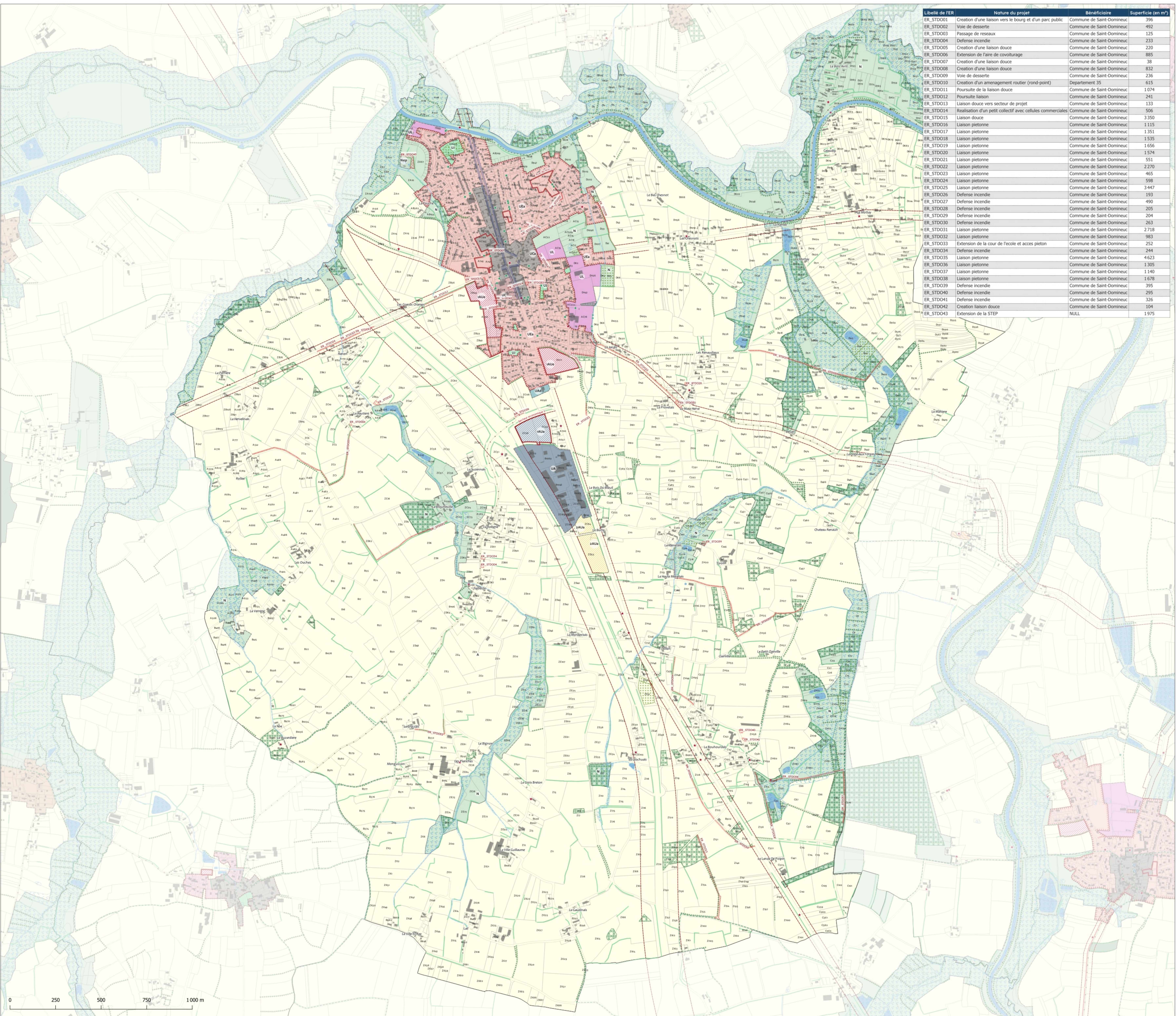




Libellé de l'ER	Nature du projet	Bénéficiaire	Superficie (en m²)
ER STD001	Création d'une liaison vers le bourg et d'un parc public	Commune de Saint-Domineuc	396
ER STD002	Voie de desserte	Commune de Saint-Domineuc	492
ER STD003	Passage de réseaux	Commune de Saint-Domineuc	125
ER STD004	Defense incendie	Commune de Saint-Domineuc	233
ER STD005	Création d'une liaison douce	Commune de Saint-Domineuc	220
ER STD006	Extension de l'aire de couverture	Commune de Saint-Domineuc	885
ER STD007	Création d'une liaison douce	Commune de Saint-Domineuc	38
ER STD008	Création d'une liaison douce	Commune de Saint-Domineuc	832
ER STD009	Voie de desserte	Commune de Saint-Domineuc	236
ER STD010	Création d'un aménagement routier (rond-point)	Département 35	615
ER STD011	Poursuite de la liaison douce	Commune de Saint-Domineuc	1074
ER STD012	Poursuite liaison	Commune de Saint-Domineuc	241
ER STD013	Liaison douce vers secteur de projet	Commune de Saint-Domineuc	133
ER STD014	Réalisation d'un petit collectif avec cellules commerciales	Commune de Saint-Domineuc	506
ER STD015	Liaison douce	Commune de Saint-Domineuc	3350
ER STD016	Liaison piétonne	Commune de Saint-Domineuc	1115
ER STD017	Liaison piétonne	Commune de Saint-Domineuc	1351
ER STD018	Liaison piétonne	Commune de Saint-Domineuc	1535
ER STD019	Liaison piétonne	Commune de Saint-Domineuc	1656
ER STD020	Liaison piétonne	Commune de Saint-Domineuc	1574
ER STD021	Liaison piétonne	Commune de Saint-Domineuc	551
ER STD022	Liaison piétonne	Commune de Saint-Domineuc	2270
ER STD023	Liaison piétonne	Commune de Saint-Domineuc	465
ER STD024	Liaison piétonne	Commune de Saint-Domineuc	598
ER STD025	Liaison piétonne	Commune de Saint-Domineuc	3447
ER STD026	Defense incendie	Commune de Saint-Domineuc	193
ER STD027	Defense incendie	Commune de Saint-Domineuc	490
ER STD028	Defense incendie	Commune de Saint-Domineuc	205
ER STD029	Defense incendie	Commune de Saint-Domineuc	204
ER STD030	Defense incendie	Commune de Saint-Domineuc	263
ER STD031	Liaison piétonne	Commune de Saint-Domineuc	2718
ER STD032	Liaison piétonne	Commune de Saint-Domineuc	983
ER STD033	Extension de la cour de l'école et accès piéton	Commune de Saint-Domineuc	252
ER STD034	Defense incendie	Commune de Saint-Domineuc	244
ER STD035	Liaison piétonne	Commune de Saint-Domineuc	4623
ER STD036	Liaison piétonne	Commune de Saint-Domineuc	1305
ER STD037	Liaison piétonne	Commune de Saint-Domineuc	1140
ER STD038	Liaison piétonne	Commune de Saint-Domineuc	1678
ER STD039	Defense incendie	Commune de Saint-Domineuc	395
ER STD040	Defense incendie	Commune de Saint-Domineuc	295
ER STD041	Defense incendie	Commune de Saint-Domineuc	326
ER STD042	Création liaison douce	Commune de Saint-Domineuc	104
ER STD043	Extension de la STEP	NULL	1975

LEGENDE

Fond de plan

- Limites parcellaires
- Limites communales
- Bâtiments
- Plans d'eau

Libellé

- UCA : centre ancien des communes pôles et bourgs de proximité
- UCB : centre ancien des communes d'hyper-proximité et rurales
- UC : secteur de mixité fonctionnelle
- UEA : secteur d'extension résidentielle des communes pôles et bourgs de proximité
- UEB : secteur d'extension résidentielle des communes d'hyper-proximité et rurales
- UJ : secteur jardiné en zone urbaine
- UA : secteur accueillant une activité
- UAd : secteur accueillant une activité en densification
- UH2 : hameau non densifiable
- UL : secteur d'équipement
- A : zone agricole
- IAUa : secteur à urbaniser prioritaire à vocation principale d'activités
- IAUe : secteur à urbaniser prioritaire à vocation principale d'habitat
- 2IAUa : secteur à urbaniser secondaire à vocation principale d'activités
- N : zone naturelle
- Nf : zone naturelle dédiée aux bois et forêts dotés d'un document de gestion durable
- Nep : secteur dédié à l'accueil des stations d'épuration et de lagunages
- Nt3 : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) à vocation principale de Tourisme - Kabuki Spa & Le Grand Val

Prescriptions surfaciques

- Emplacement réservé identifié au titre du L151-41
- Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation Sectorielle au titre du L151-6
- Espace Bois Classé au titre du L113-1
- Zone humide au titre du L151-25 du Code de l'Urbanisme
- Boisement identifié comme élément de paysage au titre du L151-23
- Secteur de mixité sociale au titre du L151-15
- Secteur avec taille minimale de logements au titre du L151-14

Prescriptions linéaires

- Chemin de randonnée à valoriser au titre du L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire de protection du caractère commercial à maintenir au titre du L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement cyclable à valoriser au titre du L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Hale identifiée comme élément de paysage classée au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Hale identifiée comme Espace Bois Classé au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Cours d'eau qui font l'objet de règles spécifiques dans le règlement écrit

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment patrimonial à préserver au titre de l'article L151-19
- Arbre remarquable à préserver au titre de l'article L151-25
- Diversité commerciale à préserver

Informations surfaciques

- Bâtiment existant mais non cadastré

Informations linéaires

- Implantation des constructions dépendante des marges de recul à respecter vis-à-vis de la route départementale

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

4.2. Le règlement graphique SAINT-DOMINEUC

Vu pour être annexé au Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé par délibération du Conseil Communautaire de Bretagne Romantique en date du 17 décembre 2024.
Fait à La Chapelle-aux-Frémiers.

Loi: R167440
Président du Conseil Communautaire de Communes

Date d'approbation
17/12/2024

Pièce du PLUi
4.2.27